

DIRECTION IMMOBILIER  
CECILE LAMON

**COMMUNE DE CROIX**

**34 RUE DES OGIERS**

**REHABILITATION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL**

**P.O.T. N°3425 R3 01**

La mise en vacance technique d'un logement est déclenchée quand l'importance des travaux à y faire dépasse la simple mise en œuvre du label relocation et ne permet donc pas une remise immédiate sur le marché dudit logement.

Suivant la nature des travaux et de leurs volumes, ces travaux sont pris en charge dans le cadre d'un budget d'investissement.

Dans ce cas, le programme des travaux est étendu en général à des travaux permettant de réduire de façon significative la facture énergétique du futur locataire. Le logement n°34 rue des Ogiers s'inscrit dans cette catégorie.

**Caractéristiques de l'opération**

Le logement est de type 4 en financement HLMO SOCIAL, construit et acquis dans les années 1955.

Compte tenu des éléments précédents, cette opération nécessite un investissement du type «  
réhabilitation énergétique et réhabilitation technique ».

La remise sur le marché de ce logement est prévue pour le 4ème trimestre 2026.

**Programme prévisionnel des travaux**

**Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour 32 620 € HT :**

- Isolation intérieure des murs de façades
- Isolation du mur des WC par l'extérieur
- Isolation des combles
- Isolation de la sous-face de cave compris pose d'une porte et trappe isolante
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries PVC compris pose de volets roulants en RdC (hors porte d'entrée et d'accès jardin à réviser)
- Installation d'une VMC hygro B
- Remplacement d'une chaudière basse consommation par une chaudière mixte à condensation
- Remplacement des radiateurs compris réseaux

Accusé de réception en préfecture  
059-378072144-20260305-BCA260305-072A-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**Travaux de sécurité et mise aux normes pour un montant de 10 278 € HT :**

- Recouvrement du plafond amianté de la salle de bain en SS4
- Mise aux normes électrique C15-100
- Mise aux normes des rampes d'escaliers et allèges

**Travaux d'améliorations pour un montant de 49 380 € HT :**

- Remplacement des réseaux EF - EC
- Remplacement des équipements sanitaires compris faïençage
- Réfection des embellissements : murs, plafonds, et sols plastiques logement complet
- Remplacement des portes de distributions
- Façades : mise en peinture de l'entrée, soubassements, appuis de fenêtres, planches de rives
- Entrée : réfection de l'allée
- Terrasse : dépose du mur en bois, réfection et mise en peinture
- Vérification des éléments de charpentes compris nettoyage des chéneaux et des descentes
- Dallage du salon/cuisine

Soit un montant total de travaux de 92 278 € HT

**Les loyers avant et après travaux sont :**

Taux de loyer actuel	3,1965
Surface habitable avant travaux	69 m <sup>2</sup>
Surface corrigée avant travaux	105,11 m <sup>2</sup>
Loyer mensuel du locataire avant travaux	335,98 €
Surface habitable estimée après travaux	65 m <sup>2</sup>
Surface corrigée après travaux	101,20 m <sup>2</sup>
Taux à relocation	3,6456
Loyer mensuel estimé après travaux	368,94 €
Forfait mensuel de la 3ème ligne en complément du loyer ci-dessus	20 €

**Plan de financement prévisionnel**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	92 278 €	Capitaux propres :	10 214 €
Honoraires :	6 459 €	Prêt Bancaire Taux 3.68% sur 15 ans	117 470 €
Charge Foncière	3 500 €		
Révisions de prix (5%) + Aléas (10%)	13 840 €		
Total HT	116 077 €		
TOTAL TTC 10%	127 684 €	TOTAL TTC 10%	127 684 €

La dégradation de CAF cumulée est négative de -151 356 €.

Accusé de réception en préfecture  
 059-378072144-20260305-BCA260305-072A-DE  
 Date de télétransmission : 06/03/2026  
 Date de réception préfecture : 06/03/2026

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :**

- D'autoriser PARTENORD HABITAT à poursuivre et de donner son agrément à la réalisation de cette opération,
- D'approuver le plan de financement provisoire ci-dessus relatif à l'opération,
- De procéder à l'attribution de tous les travaux ou prestations nécessaires à la réalisation de cette opération conformément au code des marchés publics ou à défaut aux marchés à bon de commandes existants,
- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement d'un poste, qu'il soit en travaux ou en honoraires, et ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation du projet.

**ADOPTE**

Pour extrait conforme  
le Directeur Général  
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture  
059-378072144-20260305-BCA260305-072A-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026